

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2021

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le quinze mars deux mille vingt-et-un, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15
- Présents et représentés : 14
- Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 8 mars 2021

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Cécile HAGE HASSAN, Pierre CUSIN, Pauline DURIEUX, Hervé BOREAN, Pauline BENOIT, Carol FERRARI, Adrien BRUN CHOPPY, Jean-Christophe GRANET, Lydie LEMERLE, Christine TERRIER

Procurations : Vincent VIDONNE à Cécile HAGE HASSAN

Alexiane DANIEL à Hervé BOREAN

Excusée : Valérie DASCI-LASSOUT

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

Mr le Maire Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers présents s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1) Convention 2021 entre la commune et la fondation 30 millions d'amis en vue des actes de stérilisation et d'identification des chats errants

Monsieur le Maire-Adjoint, Gérard LACROIX, revient sur cette initiative débutée en 2020 suite à la recrudescence de chats errants sur la commune. Après une trentaine de stérilisations l'an dernier pour un coût de 1050 euros, il propose de renouveler la convention sur les mêmes conditions de répartition des coûts financiers, à savoir 50% pris en charge par la commune et 50% par la fondation 30 millions d'amis, mais pour 20 chats en 2021.

Le conseil municipal approuve à 14 voix pour (présents et représentés), et donne pouvoir à Mr le Maire de procéder à la mise en oeuvre de la dite-convention.

2) Demande de subvention Fondation Crédit Agricole Projet Maison d'Histoire et du Patrimoine : autorisation pour travaux :

Monsieur le Maire Adjoint, Pierre CUSIN, indique à l'ensemble du conseil municipal la possibilité de procéder à une demande de subvention auprès de la Fondation Crédit Agricole pour le projet de la Maison d'Histoire et du Patrimoine à Saint-Symphorien, à hauteur estimée de 15 000 €.

Le conseil municipal approuve à 14 voix pour (présents et représentés) et laisse soin à Mr le Maire Adjoint de procéder à l'élaboration du dossier de demande de subvention, à le présenter à ladite Fondation, et autorise le maire à lancer les travaux après procédure liée à la commande publique.

3) Agrandissement du tènement dans le cadre du projet Groupe scolaire et périscolaire : achat de la parcelle A 1037 (87 m2) à 20 €/m2 par la commune, et achat à l'euro symbolique de la parcelle A 1038 par la commune

Dans le cadre du projet d'agrandissement du Groupe scolaire et périscolaire en collaboration avec la commune de SAINT BLAISE, et dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, Mr le Maire a négocié pour que les parcelles A 1037 et A 1038, voisines de la parcelle communale A1574, constituent un tènement essentiel à ce projet en les intégrant au domaine communal.

Aussi, le conseil municipal approuve à 14 voix pour (présents et représentés) la proposition d'accepter l'offre à l'euro symbolique de la parcelle A 1038 par Emmanuel et Philippe CUSIN, ainsi que d'acquérir la parcelle A 1037 pour un montant de 1740 euros auxquels s'ajouteront les frais notariés.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Commission mobilité et schéma cyclable de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC)
Suite à diverses réunions, la CCPC doit se prononcer d'ici fin de mois pour prendre la compétence de la commission mobilité ou non.
Schéma cyclable : l'idée est de faire un axe le long de la RD 1201 comme axe majeur cyclable touristique certes mais aussi pour les habitants de la communauté de communes, de plus en plus nombreux, qui se rendent au travail à vélo et notamment à assistance électrique.
Ainsi le bureau d'études comme les communes traversées seront consultés selon leurs besoins/attentes...
- b) Présentation du projet de parcours intercommunal « les graniteurs du Mont Sion »
Suite à un recensement des blocs erratiques déposés lors de la dernière glaciation sur la colline du Mont Sion par Pierre Cusin, l'idée d'un parcours de découverte sur le territoire des quatre communes Andilly, Cernex Présilly et Saint Blaise a germé. Il sera du même type que le parcours patrimoine d'Andilly.
- c) Aménagement d'une mare à la Bougerie
Suite à une rencontre avec l'entreprise FAMY responsable du remblai au Mont Sion, il a été prévu l'aménagement d'une zone humide au-dessus de Charly à proximité de l'étang. Ainsi un chemin a été réouvert à la promenade et une mare a été creusée. Un panneau explicatif sera installé.
- d) TDF (Émetteur) Route du Mont Sion
La convention d'occupation du domaine public par le relais TDF, où actuellement un seul opérateur Free est présent, doit être renouvelée pour une durée de 12 ans. Parmi les propositions reçues en terme de loyer, le choix se porte sur le versement en une fois, et un opérateur supplémentaire s'installe sur ce site, la partie variable de 2 000 € s'appliquera sous forme de loyer annuel avec révision.
- e) Maison des Artisans d'Art.
A Charly, derrière le gîte Saint Jacques de Compostelle, est prévu un atelier d'artisans d'art avec atelier/animation, boutique et appartement à l'étage. Les documents contractuels sont en cours avec une association pour l'utilisation des locaux avec un loyer mensuel prévu de 600 euros.
- f) Très-haut débit/fibre : devrait être disponible 2nd semestre 2022 pour Jussy et Charly, et 2nd semestre 2023 pour Saint-Symphorien.
- g) Mon beau Village 2021 – opération du Dauphiné Libéré
Le Dauphiné Libéré lance « Mon beau village 2021 » pour faire découvrir les richesses de la région Auvergne Rhône Alpes via ce concours. Réservé au village de moins de 5 000 habitants, un village sera choisi par département, puis la finale régionale aura lieu en juillet.
La commune présentera un dossier pour Andilly et notamment Charly.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h10

Le 16 mars 2021

**Mr le Maire,
Vincent HUMBERT**

